

École Supérieure des Beaux-arts
28, avenue Rostov-sur-le-Don - 72000 Le Mans
Tél. 02 43 47 38 53
Fax 02 43 47 49 65
site : <http://esba-lemans.fr/>
mail : esbam@ville-le-mans.fr



Ministère de la Culture
et de la Communication



BEAUX / ARTS

ÉCOLE SUPÉRIEURE LE MANS

SOMMAIRE

Les options	4
Organisation des études	6
La recherche	8
Échanges internationaux	9
Voyages d'étude	9
Intervenants, artistes et conférenciers	9
Expositions	10
Documentation	10
Ateliers	11
Équivalences	12
Perspectives professionnelles	12
Conditions d'admission	13
Commission de cursus	14
Commission d'équivalence	14
Informations pratiques	15

L'ÉQUIPE

Direction Didier Larnac

Administration Diane Debuissier, Françoise Garnier, Béatrice Payen, Isabelle Touchard

Équipe technique Didier Bordes, Pierrick Brière, Éric Chevallier, François Garcia, Henri-Michel Jean, Roger Leroy, Jean-Claude Manzano, Jimmy Vallée

Documentation - Relations internationales Jean-Patrick Gaiardo

Enseignants Félix Agid, Kate Blacker, Amaël Bougard, Guy Brunet, David-Michael Clarke, Didier Cornille, Philippe Denicourt, Christophe Domino, Michel Dupuy, Dettie Flynn, Ludovic Germain, Olivier Houix, Annie Hubert, Florent Lahache, Philippe Langlois, Jean-Yves Le Bon, Ronan Le Régent, David Liaudet, Claude Lothier, Dominique Marceau, Miguel Mazeri, Christian Morin, Natacha Nisic, Mathias Pérez, Laura Brunellière, Jean-Louis Raymond, Philippe Rousseau, Luc Vezin, Suzanne Vilchez

INTRODUCTION

L'École supérieure des beaux-arts du Mans (ESBAM) est un établissement d'enseignement supérieur géré par la Ville du Mans sous le régime des services municipaux. Dans le cadre de la réforme de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur, dit LMD (Licence Master Doctorat), cet établissement va devoir changer de statut afin d'acquies une autonomie pédagogique et juridique pour la rentrée 2010-2011. Cette modification statutaire lui conférera la possibilité de délivrer le Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) avec une reconnaissance au grade Master.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

L'ESBAM dispense un enseignement artistique généraliste basé sur une pédagogie de recherche fortement inscrite entre le pluri et transdisciplinaire. Nourri de fondamentaux théoriques (culture générale, philosophie, esthétique, histoire de l'art, sociologie et anthropologie) l'objectif de cet enseignement est de donner aux étudiants, les outils théoriques, et les compétences techniques leur permettant de développer leur recherche et d'affirmer un positionnement artistique facilitant leur insertion dans le milieu professionnel.

L'ESBAM dont la structure s'organise autour de l'option art et de la recherche est doté de l'ensemble des ateliers techniques liés aux pratiques académiques et à l'ensemble des technologies de pointe dans les domaines infographiques, vidéo, photo, radio et son.

Les 2 mentions en option Design sont en partenariat avec des établissements de l'enseignement supérieur. Pour la mention design espace de la cité, 2 écoles d'ingénieur et 1 laboratoire de recherche : l'Institut Supérieur des Matériaux et Mécaniques Avancées du Mans, (l'ISMANS), L'École Supérieure des Géomètres et Topographe, rattachée au CNAM et le Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM) rattaché au CNRS.

Pour la mention Design Sonore, ses enseignements se font en partenariat avec l'Institut de Recherche Coordination Acoustique Musique (IRCAM) et l'École Supérieure de Création Industrielle (ENSCI) basées toutes deux à Paris. Les étudiants sont amenés à circuler entre ces divers établissements durant leur cursus.

Cette dynamique de frottement entre le champ des arts plastiques, le monde des ingénieurs, des architectes, urbanistes et designers, celui des chercheurs acousticiens et musiciens, et les sciences humaines, est renforcée par des activités de diffusion : expositions, colloques, projections filmiques et sonores, éditions, conférences, échanges internationaux et voyages d'études en France et à l'étranger, et stages en entreprises.

Avec le monde artistique institutionnel, l'ESBAM a notamment installé une convention avec le Centre Pompidou pour la mise en œuvre du programme Beaubourg Hors les Murs à partir des collections de cinéma expérimental du Musée National d'Art Moderne. Ces projections ont lieu tous les jeudis à l'ESBAM, elles sont offertes à l'ensemble du campus étudiant de l'Université du Maine.

Didier Larnac, Directeur de l'Esbam

LES OPTIONS

OPTION ART

Les études en Art visent à l'autonomie de l'étudiant et à l'épanouissement d'un projet singulier en excluant a priori toute modélisation. Pédagogie en perpétuelle évolution, elle prend en compte la diversité des pratiques, la transversalité des disciplines artistiques ainsi que l'actualité de l'art contemporain et s'enrichit des différentes activités organisées par l'École telles les expositions, colloques, interventions de conférenciers et d'artistes, voyages et échanges internationaux.

La pédagogie s'organise progressivement autour des Ateliers de Recherche et de Création (ARC), (espaces de réflexion et d'analyse autour d'un thème transverse et d'une expérience, ateliers de recherches plastiques visant la maîtrise des outils et menant un projet à son terme par la réunion de champs de la pensée et de la production) et autour du projet personnel de l'étudiant que rencontrent régulièrement les enseignants au cours d'entretiens particuliers ou collectifs.

L'enseignement se compose de cours d'histoire de l'art et d'esthétique, de philosophie, de culture générale. Ils peuvent prendre la forme de cours magistraux, de séances d'analyse d'œuvre et de cours pratiques.

Ces enseignements accompagnent des étudiants à devenir artistes, forment des créateurs visuels, dans différents domaines tels que la peinture, la sculpture, l'installation, la photographie, l'infographie, la gravure, la vidéo et les nouveaux outils du champ de l'art contemporain.

Au cours de la PHASE PROGRAMME (2^e et 3^e années), l'étudiant fait l'acquisition de connaissances théoriques et esthétiques, d'outils d'analyse. Par la pratique d'atelier, par des stages et ses recherches personnelles, il fait l'expérience de la diversité des supports et des techniques afin de développer une méthodologie de recherche offrant, à terme et de façon contextuelle, un positionnement artistique pertinent.

Le DNAP (Diplôme National d'Art Plastique) valide ces acquisitions fondamentales exprimées dans un projet autonome.

OPTION DESIGN

mention design ESPACE DE LA CITÉ

Les problématiques abordées par cette Option concernent l'organisation de l'espace, la représentation des territoires, les interventions in situ, l'architecture, les flux en milieu urbain, les nouveaux matériaux, l'intégration du développement durable et les problématiques du champ acoustique et sonore en espace urbain.

Les projets sont nourris par différents modes d'expression (dessin, maquettes, photo, vidéo, supports multimédias, son, etc.), avec une attention particulière portée aux représentations liées à l'outil informatique.

Les thématiques proposées sont élaborées à partir de cas réels très souvent situés dans l'espace urbain (ex : réalisation d'assises, d'éclairage, d'abris...), et des propositions d'objets en relation avec le monde industriel (mobilier, luminaire, muséologie, scénographie...)

Ces projets passent par une phase de conception et d'expérimentation en ateliers jusqu'à l'élaboration de prototypes ou de maquettes. Ils permettent de fédérer les diverses expériences pratiques et démarches intellectuelles proposées par l'équipe pédagogique, tout en s'ouvrant vers l'extérieur.

Analyser et créer, représenter et communiquer, constitue les bases de l'enseignement proposé au cours de ce cursus de 2 ans après la première année.

Cet enseignement est réparti en 35 heures hebdomadaires dont une large part est consacrée au travail sur projet.

Il est complété, à la fin de chaque année, par des stages de deux mois en milieu professionnel. Il est également soutenu par les nombreuses initiatives de l'École : conférences d'histoire de l'architecture et du design, voyages d'études en cours d'année, intervenants extérieurs dans le cadre d'ateliers, expositions, projections cinématographiques, colloques...

mention DESIGN SONORE

La formation sonore est installée sur un cursus de 5 années permettant la délivrance du DNSEP Design sonore. L'école supérieure des beaux-arts du Mans est le seul établissement à assurer sur le plan international une formation supérieure diplômante et qualifiante dans ce secteur d'activité. Elle se fait en partenariat avec l'IRCAM (Institut de Recherche Coordination Acoustique Musique) et l'ENSCI (École Nationale Supérieure des Création Industrielle) à Paris et le LAUM (Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine) rattaché au CNRS au Mans.

Un tronc commun sur les 3 premières années permet à l'ensemble des étudiants, toutes mentions et options confondues, de bénéficier des enseignements pratiques, historiques, théoriques ainsi que scientifiques pour l'acoustique et le son.

C'est à partir de l'année 4, grade Master 1, que l'étudiant intègre sur concours la mention Design sonore.

Le design sonore concerne une grande diversité de champs dans les domaines d'application tels que ceux de la communication : télévision, cinéma numérique, radio, web site, musique, environnement urbain et architecturaux, l'environnement sonore artistique, des domaines industriels variés tels que, l'automobile, l'électroménager, la téléphonie et micro-informatique, etc.

Les pratiques du son se font en lien avec les champs et méthodologies expérimentales propres à celles du champ de l'art. La captation sonore et la restitution, la postproduction la diffusion dans l'espace par des moyens technologiques très performants et rares, permettent à de jeunes créateurs de démultiplier leurs approches du champ de l'art par l'intégration de préoccupations conceptuelles et sensorielles nouvelles.

Cet espace pluridisciplinaire qu'est à présent l'école supérieure des beaux-arts du Mans devient donc un terrain d'innovation en lien avec les écoles d'ingénieurs et les laboratoires les plus performants sur le plan national dans un certain nombre de domaines, dont notamment celui de l'acoustique et du sonore.

Les enseignements dispensés à l'École supérieure des beaux-arts du Mans sont régis par les nouveaux textes réglementaires émanant du Ministère de la Culture et de la Communication.

L'ESBAM est habilitée à délivrer des diplômes nationaux: DNAP et DNSEP en option Art et option Design d'Espace, (mention design espace de la cité) et le seul DNSEP en France pour la mention Design Sonore, elle accueille 140 étudiants.

Le premier cycle (6 semestres: 3 ans) conduit au DNAP, le deuxième cycle (4 semestres: 2 ans) conduit au DNSEP. La progression dans les études est sanctionnée par l'obtention de crédits, (ECTS: Européen Credit Transfert System) à raison de 30 crédits par semestre. Il n'y a aucune obligation d'obtention de crédits pour passer d'un semestre à un autre; en revanche, à la fin de chaque année ou pour passer des diplômes, un nombre global de crédits doit avoir été obtenu par l'étudiant.

La présentation aux bilans semestriels (collégiaux) est obligatoire. Dans le cas de la non-obtention des 60 crédits - une quantité minimum est requise par année, le directeur, sur proposition de l'équipe pédagogique, se réserve la possibilité soit d'une réorientation de l'étudiant, soit de proposer des modalités de rattrapage définies en fonction des possibilités pédagogiques de l'établissement.

Les enseignements fondamentaux recouvrent les matières qui constituent le socle de références: d'une part les techniques artistiques dessin, couleurs, volume/espace, photographie, son, vidéo, infographie, etc. et d'autre part, l'histoire des arts, l'esthétique, la culture générale, la philosophie et la langue vivante.

Pendant les trois premières années, les enseignements fondamentaux occupent une place dominante et laissent progressivement la place au bénéfice du développement de la recherche personnelle en quatrième et cinquième années.

Les deux cycles s'organisent de la manière suivante:

> La Propédeutique: 3 semestres (1 à 3)

Il s'agit d'une période d'initiation et d'expérimentation des moyens, et d'approches théoriques et historiques générales des arts constituant les fondamentaux et spécificités scientifiques des mentions design espace de la cité et design sonore. Elle concerne aussi bien les étudiants désireux de poursuivre leurs études en option Art ou en option Design. Un examen permet l'admission en deuxième année après l'obtention de 90 ECTS obligatoires durant ces 3 premiers semestres.

> Phase programme: 3 semestres (4 à 6)

Les études conjuguent la suite d'un enseignement artistique général avec une implication progressive dans l'option avec ses spécificités.

En fin de semestre 4, un Certificat d'Études d'Arts plastiques (CEAP) est attribué aux étudiants ayant obtenu les ECTS requis. En fin de semestre 6, la candidature au Diplôme National d'Arts Plastiques (DNAP), est ouverte aux étudiants titulaires de la totalité des crédits de la phase programme. L'admission en année 4 (semestres 7 et 8), réservée aux titulaires du DNAP, est soumise à l'avis favorable de l'équipe pédagogique.

> Phase Projet: 4 semestres (7 à 10)

Durant les semestres 7 et 8, l'engagement principal des étudiants se définit dans l'option mais le développement des projets de chacun s'appuie sur la totalité du potentiel pédagogique et technique de l'école. Au cours du semestre 8, les étudiants peuvent poursuivre leurs études dans une école étrangère, partenaire de l'ESBAM

En fin de semestre 8, un Certificat d'Études Supérieures en Arts Plastiques (CESAP) est attribué aux étudiants ayant obtenu les ECTS requis (240 crédits).

En fin de semestre 10, la candidature au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP) est ouverte aux étudiants titulaires de la totalité des ECTS du cursus.

Les études en phase programme et projet comportent également des stages en milieu professionnel.



LA RECHERCHE

L'option art détient l'agrément ministériel pour une Unité de Recherche et d'expérimentation artistique (UR) intitulée Grande image. Le comité scientifique de cette UR est composé d'enseignants chercheurs de l'ESBAM et du Laboratoire des Arts et Média (LAM) de Paris 1, Panthéon Sorbonne, en lien avec l'entreprise ETC basée à Paris et Londres. L'objet de la recherche concerne la projection lumineuse d'images de très grands formats sur l'architecture en milieu urbain et le rapport de cette pratique avec l'espace public par l'utilisation d'une technologie très spécifique qui porte en elle-même un dispositif cognitif singulier et puissant.

Fort de l'habilitation reçue pour la formation sonore, l'ESBAM développe un nouveau projet d'Unité de Recherche liant autant l'option art, le design espace de la cité que la formation design sonore. Son intitulé, « Résonances – Du sensible au sens » met en œuvre une problématique, celle du paradigme de la cloche et des rapports entre la matière et l'espace, le tissu urbain et le tissu social. L'objet de cette recherche vise à interroger les conditions contemporaines de production de valeurs symboliques, spatiales et plastiques, pour des objets nouveaux, œuvres d'art, sources de résonances.

Cette Unité de Recherche est le fruit d'une collaboration entre l'ISMANS (Institut des matériaux et mécaniques avancées, Le Mans) l'ENSIM (École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans) l'Université de Strasbourg et Paris 1 Panthéon – Sorbonne.



Claire Lise Petitjean. Projet/Projection#7 - Biennale de l'Estuaire Nantes 2009

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Les voyages d'étude à l'étranger (échanges) concernent principalement les étudiants de 4e année en Option Art et en Design. Ces étudiants, qui développent une recherche personnelle, se confrontent dans leur travail à un contexte différent, auprès d'enseignants artistes dans une structure d'enseignement à l'étranger, ou dans une entreprise pour les étudiants en design.

Les voyages sont toujours envisagés comme un projet que les étudiants articulent à leur démarche personnelle. Celle-ci fait l'objet d'une réflexion menée avec l'équipe enseignante qui en assure le suivi.

Depuis plusieurs années, l'Esbam entretient des relations privilégiées avec les universités de Santinikétan et de Baroda en Inde, l'Université de Lima au Pérou, l'académie nationale des beaux-arts de La Paz en Bolivie, l'Institut Stieglitz de Saint Pétersbourg en Russie et l'université du Maine aux USA, Dublin Irlande, L'école d'art de Turin et celles de Casablanca au Maroc et de Porto au Portugal.

L'Esbam a organisé des échanges réguliers avec les écoles d'art de Brighton, Hambourg, Leeds et Budapest, Paderborn, des projets avec celle de Glasgow, Dublin, Nottingham, Canterbury et Bergen.

Les expériences actuelles posent les bases d'échanges à long terme, soutenus par les réseaux d'Art Accord (écoles d'art européennes) et d'ELIA (European League of Institutes of the Arts), associations dont l'École est membre.

Les échanges s'inscrivent dans le cadre du programme SOCRATES/ERASMUS

VOYAGES D'ÉTUDE

Voyages réguliers à Paris pour des visites de musées et d'expositions, de manifestations diverses : Centre Pompidou, ARC-Musée d'Art Moderne de la ville de Paris, Musée d'Orsay, Louvre, Jeu de Paume, La Villette, Palais de Tokyo, Le Plateau, le Centre national de la photographie...

Voyage annuel à l'étranger : Les années passées, ce voyage qui s'adresse à tous les étudiants concernait les destinations suivantes : Lisbonne, Barcelone, Munich, Prague, Bilbao, Documenta de Cassel, Biennale de Venise, Londres, Glasgow, Liverpool, Naples...

INTERVENANTS ARTISTES ET CONFÉRENCIERS

De nombreux intervenants sont invités chaque année par l'équipe pédagogique dans le cadre de projets. Artistes et professionnels des milieux artistiques, scientifiques, chercheurs..., ils apportent un complément indispensable aux enseignements dispensés.

Leurs interventions sont de différents ordres : conférences, présentations de leur travail, entretiens avec les étudiants, élaboration d'ateliers, productions d'œuvres...

EXPOSITIONS

En contrepoint des enseignements et afin de les enrichir d'une confrontation directe aux œuvres et d'approfondir leurs aspects théoriques, l'École réalise des expositions à l'organisation desquelles les étudiants peuvent être associés et des colloques sur des problématiques précises. Ces événements sont ouverts aux publics afin de les sensibiliser à la création contemporaine.

DOCUMENTATION

Lieu pédagogique et d'échange, la documentation favorise une recherche autonome liée à des expériences personnelles ou projets spécifiques. Elle informe sur l'actualité artistique (dossiers d'artistes, dossiers sur les écoles ou centres d'art...) et propose un fond de références accessible à partir d'un logiciel documentaire.

Cette structure met à disposition des outils de reproduction, de traitement de texte et de recherche documentaire (Internet).

La Documentation offre la possibilité, dans le prolongement des enseignements théoriques et plastiques, de consulter en libre accès un fonds spécialisé dans le domaine des arts visuels en général, qu'il s'agisse de l'art contemporain, du design ou de l'architecture et un fonds de Sciences Humaines (littérature, philosophie, poésie).



Exposition Art&Language

ATELIERS

Les enseignements intègrent l'initiation à différentes techniques dans le cadre des ateliers dont dispose l'École. Ceux-ci sont mis au service du développement de l'expérimentation d'une production et des recherches. Les orientations de ces apprentissages et des enseignements incitent les étudiants à intégrer ces techniques au sein de leurs processus créatifs et à générer des pratiques transversales.

Ces ateliers sont ouverts à tous les étudiants et toutes les options d'enseignement. Ils sont sous la responsabilité des enseignants assistés pour certains d'entre eux d'un technicien.

Atelier graphique (gravure, lithographie, typographie), ateliers de volume (bois, métal, terre-céramique, moulage, fonte), atelier de photographie (argentique noir et blanc et couleur, numérique), atelier vidéo, atelier son, atelier radio numérique, atelier infographie, atelier CFAO, atelier peinture, atelier de maquettes, atelier reliure.

Équipements numériques

Le développement constant et irréversible des nouvelles technologies dans tous les domaines d'activités, y compris la création artistique pure ou appliquée aux industries culturelles a incitée depuis plusieurs années, l'ESBAM, à positionner ses pratiques d'enseignement concernant les nouvelles technologies à un niveau optimum.

C'est ainsi qu'elle est parmi les premières unités pédagogiques capables d'apporter une formation adaptée aux médias contemporains, audiovisuels, vidéo, infographie, C.D.Roms, photo numérique, production sonore etc.



Atelier radio

ÉQUIVALENCES

Conformément aux orientations définies conjointement par la ministre de la Culture et de la Communication et le ministre de l'Éducation Nationale, et conformément au protocole signé entre le délégué aux Arts Plastiques et la directrice de l'Enseignement Supérieur, le D.N.A.P. délivré à Bac + 3, permet de se présenter au Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré (C.A.P.E.S.) et au Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement Technique (C.A.P.E.T.), au même titre qu'une licence.

Le D.N.S.E.P., délivré à Bac + 5, permet de se présenter à l'agrégation d'arts, option arts plastiques, au même titre qu'un master arts plastiques.

Est à l'étude, pour la rentrée 2008-2009, la reconnaissance du DNSEP au grade master (bac + 5). Il s'ajoute aux trois grades jusqu'alors existants : le baccalauréat, la licence, le doctorat. Ce grade ouvre de nouvelles perspectives d'évolution, de reconnaissance et d'insertion aux étudiants des écoles d'art. L'équivalence européenne des diplômes est en projet pour l'année 2010.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

La formation en École d'art offre de multiples débouchés.

L'insertion professionnelle des étudiants issus des écoles d'art est globalement la même que pour les autres diplômés de l'enseignement supérieur. Il est à noter une multi-activité dans le début du parcours d'insertion (enseignant, artiste indépendant, intermittence...) et que 20 % environ des diplômés poursuivent leur formation (post-diplôme, 3^e cycle, IUFM...).

Option Art

- Artistes et acteurs de la vie culturelle (médiateurs conférenciers dans les musées, Centre d'Art, Frac, Drac, ...), enseignants dans les écoles d'art ou dans les collèges et lycées (+ Capes, + Histoire de l'Art...), animateur d'ateliers d'expressions artistiques
- Scénographie, production et création (spectacles vivants, théâtre, cirque, etc.)
- Métiers de l'audiovisuel et du cinéma...
- Infographiste, pages Web/Internet, graphiste concepteur, illustrateur, journaliste spécialisé et critique d'art, assistant de centre d'art, de galerie, régisseur (Frac, Musées, Centres d'art...).

Option Design

- Collaborateur d'architectes ou de designers, créateur plasticien technicien et assistant opérationnel dans les cabinets d'architecture, de design d'objet et de mobilier, de décoration, d'environnement urbain et paysager, dans les entreprises de construction et les services publics, chez les imprimeurs, les cartonniers (packaging, emballages), dans les métiers d'art. Infographiste, maquettiste, illustrateur dans les agences de communication et de publicité, créateurs de page Web/Internet. Scénographie de spectacles, d'expositions, de manifestations, service urbanisme, médiation culturelle.
- Designer sonore, secteur audiovisuel, cinématographique, radiophonique, industrie du spectacle, de l'automobile, de l'aéronautique et de l'électroménager, téléphonie et internet, espaces urbains et architecturaux, environnement sonore artistique.

CONDITIONS D'ADMISSION

Concours d'entrée pour admission en première année (année propédeutique)

2 sessions sont organisées, avril et septembre, dates limites des inscriptions 3 semaines avant. Les dossiers d'inscription sont disponibles à partir du mois de janvier. Ils peuvent être retirés au secrétariat, téléchargés sur le site de l'école, ou expédiés contre 4 timbres au tarif en vigueur. La convocation est envoyée, au vu du dossier complet, une semaine avant le concours. Les résultats sont affichés et communiqués par courrier.

Conditions

- Être titulaire d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Les candidats au baccalauréat de l'année peuvent se présenter au concours, mais leur admission ne sera acquise qu'après l'obtention du baccalauréat (des dérogations restent possibles en cas d'échec au regard du dossier du candidat).
- Les candidats étrangers doivent présenter une traduction de leur diplôme leur donnant accès à l'enseignement supérieur.
- Avoir un niveau au moins équivalent à celui du Bac, option 2^e langue, en anglais.
- Avoir moins de 25 ans.

Épreuves

- Épreuve théorique : durée 2 heures, en amphithéâtre ; commentaire d'œuvre (diapositive) ou dissertation sur un sujet de culture artistique générale
- Épreuve plastique : durée 2 h ; dessin à vue ou d'expression d'après un ensemble d'objets ou d'un point de vue choisi dans l'espace.
- Entretien avec un jury composé d'enseignants au cours duquel sont évaluées les motivations et les capacités du candidat qui présente également son dossier de travaux personnels.



Alba Pistolesi. Projet/Projection#7 - Biennale de l'Estuaire Nantes 2009

COMMISSION DE CURSUS

La commission pour admission en cours de cursus concerne les étudiants qui ont déjà accompli une ou plusieurs années d'études en école d'art sous la tutelle du Ministère de la Culture.

Elle consiste en la présentation d'un dossier de travaux personnels et entretien avec un jury composé d'enseignants.

Elle a lieu en juin et en septembre, dates limites des inscriptions 3 semaines avant.

Les dossiers d'inscription sont disponibles à partir du mois de mars. Ils peuvent être retirés au secrétariat, téléchargés sur le site de l'école, ou expédiés contre 4 timbres au tarif en vigueur.

La convocation est envoyée, au vu du dossier complet, une semaine avant le concours.

Les résultats sont affichés et communiqués par courrier.

COMMISSION D'ÉQUIVALENCE

Elle concerne les étudiants qui ont accompli une ou plusieurs années d'études artistiques dans un autre établissement d'enseignement supérieur, non agréé par le Ministère de la Culture, en France ou à l'étranger.

Elle consiste en la présentation d'un dossier de travaux personnels et un entretien avec un jury composé d'enseignants réunis en commission locale. Celui-ci propose le niveau d'insertion.

Puis le dossier d'équivalence, accompagné de l'avis de la commission locale, sera soumis à la Commission Nationale d'Équivalence qui siège au Bureau des Enseignements Artistiques du Ministère de la Culture. La décision d'admission et le niveau d'insertion relève du Ministère de la Culture. Ce n'est qu'après une réponse favorable que l'admission est possible.

Elle a lieu en avril et en juin, dates limites des inscriptions 3 semaines avant.

Les dossiers d'inscription sont disponibles à partir du mois de janvier. Ils peuvent être retirés au secrétariat, téléchargés sur le site de l'école, ou expédiés contre 4 timbres au tarif en vigueur.

La convocation est envoyée, au vu du dossier complet, une semaine avant le concours.

Les résultats sont affichés et communiqués par courrier.



INFORMATIONS PRATIQUES

> Bourses d'étude du Ministère de la Culture

Les bourses nationales d'études sont accordées selon les revenus des parents de l'étudiant.

Les demandes doivent être formulées à l'aide du Dossier Social de l'Étudiant, pour toutes informations se rendre sur le site Internet du CROUS (www.crous-nantes.fr).

> Sécurité sociale étudiante

Tout étudiant inscrit dans les formations agréées bénéficie du régime de sécurité sociale des étudiants, sous réserve qu'il remplisse les autres conditions légales de bénéfice.

Dès leur entrée dans l'enseignement supérieur (à partir de leur 18^e année et jusqu'à leur 28^e année), les étudiants bénéficient de la Sécurité Sociale Étudiante. Ils doivent choisir un centre de paiement pour le versement de leurs prestations sécurité sociale : La Mutuelle des Étudiants ou Sméba. Ce n'est qu'à partir de leur 20^e année que les étudiants cotisent à la Sécurité Sociale. L'étudiant boursier (Bourse du Ministère de la Culture) est exonéré des frais de Sécurité Sociale.

Les étudiants de l'école des beaux-arts bénéficient des services universitaires du Crous :

> **Service universitaire de Médecine Préventive** et de Promotion de la Santé (assistance sociale, psychologue, infirmier(e), médecin), accueil du lundi au vendredi, à la maison de l'Université du Maine.

> Logement en résidences universitaires

La demande de logement en résidence universitaire doit être faite auprès du CROUS : 2, boulevard Guy Mollet BP 52 213 44322 Nantes CEDEX 3 (demande à faire par Minitel ou Internet entre le 15 janvier et 30 avril).

> Association des amis de l'École des Beaux-arts « Le Collectif des Beaux-arts »

Elle soutient les activités de l'École. Elle a, également, un but coopératif et assure ainsi, tout au long de l'année scolaire, diverses prestations en faveur des étudiants :

- participation financière aux différents voyages d'étude des étudiants,
- selon les cas, l'association peut accorder une avance sur bourse aux étudiants qui se trouvent dans l'attente du versement de leur bourse d'études.

Frais de scolarité (tarifs 2009-2010)

Le montant des droits d'inscription est calculé en fonction du quotient familial et du lieu de résidence.

- Droits d'inscription de 167 € à 675 €
- Sécurité sociale (+ de 20 ans) 198 €
- Service de Médecine Préventive 4,57 €
- Cotisation à l'association « Collectif des Beaux-arts » 15 €